

CONSEIL MUNICIPAL

CHATELUS LE MARCHEIX
Conseil du 29 janvier 2021, 18h00

Présents : Alain PEYLE , Philippe RIOT, Alain BERTRAND, Yohan RIDOUX, Odile COJEAN, Christiane LEGAY, Roselyne RONDEAU, Jérôme LEGAY

Odile Cojean est secrétaire de séance

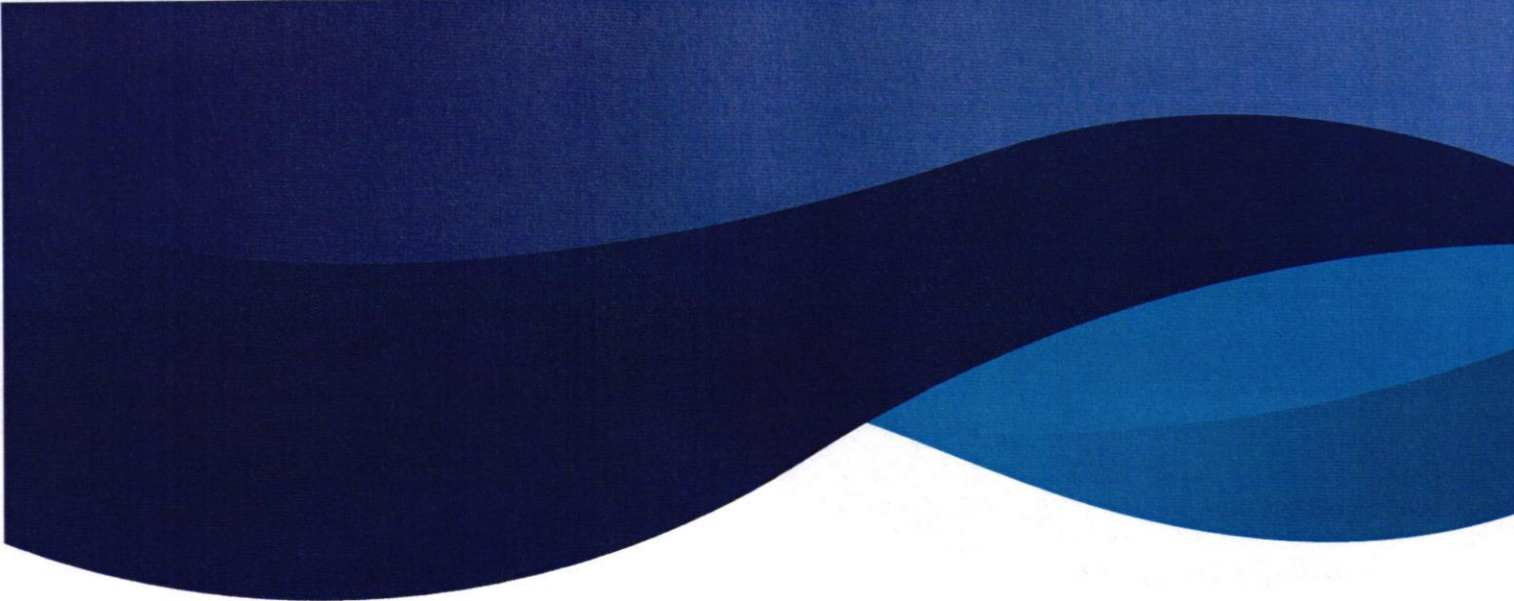
M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajouter une délibération concernant les coupes des bois ONF à l'ordre du jour.

Concernant le poste de Jennifer LETEMPLIER, il s'agit de porter une information à la connaissance du Conseil mais il n'y a pas de délibération à prendre. En effet, la charge de travail au secrétariat est plus importante en période de confection des budgets par exemple et elle souhaite alors moduler ses horaires de travail. L'assemblée approuve ce fonctionnement.

Délibération 1 : la titulaire du poste d'adjoint technique chargée de l'entretien des locaux et bâtiments municipaux a démissionné, le poste est supprimé.

Délibération 2 : pour assurer l'entretien des bâtiments communaux (mairie, école, salle Janisson...) il est nécessaire d'embaucher un adjoint technique à raison de 12 heures hebdomadaires, le poste est créé en remplacement du précédent et sera pourvu à partir du 1^{er} février 2021.

Délibération 3 : ratification de la convention passée entre la CNRACL (caisse de retraite des agents de la fonction publique territoriale) et le CDG 23 qui assure la gestion du personnel des collectivités de la Creuse.



Délibération 4 : ratification de la modification des statuts du SDEC (Syndicat Départemental d'Énergie de la Creuse)

Délibération 5 : approbation de coupes de bois d'entretien effectuées par l'Office National des Forêts à Malmouche 10.55ha, parcelle 9B. Le bois coupés sera vendu.

Délibération 6 : annulation de la délibération de clôture du budget Chaufferie Auberge Fondation pour des raisons techniques. Il est prévu d'intégrer ce budget annexe au budget principal en 2021 et non en 2020 comme prévu initialement.

Délibération 7: autorisation est donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 à hauteur de 139 000€ dans l'attente du vote du budget 2021.

Délibération 8 : autorisation est donnée au Maire de renouveler pour une durée de trois mois la convention avec l'association gérant l'Auberge de Châtelus.

Présentation des orientations budgétaires et notamment des dossiers de subventions déposés. Le budget 2021 est en cours d'élaboration et va être présenté sous peu au Conseil.

Questions diverses :

-les élus souhaitent rencontrer les associations pour échanger à propos de leurs projets

-les élus, compte tenu de la campagne de vaccination Covid 19, souhaitent qu'un accompagnement soit envisagé pour les personnes pouvant en avoir besoin. Le Maire et les adjoints vont mettre en place un protocole.

La séance est levée à 21h30.



Le Maire
Alain PEYLE